



Un titre de séjour après un post doctoral

Par **azaz96**, le **20/09/2008 à 18:33**

BonjourrrrrAprès avoir eu une thèse, j'ai fait un post doctoral. pendant un an, maintenant mon titre de séjour vas être terminer à la fin de septembre, et je suis en train de chercher un travail. ma question est, est-ce que j'ai le droit d'obtenir un recipecie (ou un titre de séjour pour une période précise) jusque que je trouve un travail.rnrnmerci

Par **citoyenalpha**, le **21/09/2008 à 15:01**

Bonjourrrrrvous devez demander un changement de statut dans les deux mois avant l'expiration de votre titre de séjour temporaire.rnrnLa préfecture peut vous refuser ce droit.rnrnPar conséquent il vous appartient de trouver au plus vite un contrat de travail. A défaut votre titre de séjour vous sera retiré et vous devrez quitter le territoire.rnrnRestant à votre disposition.